

Rwanda : Le « boucher de Butare » sur le grill

Constance Desloire

Jeune Afrique, 11 février 2011

L'un des derniers procès du Tribunal pénal international pour le Rwanda s'est ouvert le 17 janvier. Sur le banc des accusés : Ildéphonse Nizeyimana. Il aurait orchestré le massacre de milliers de Tutsis dans sa préfecture, en 1994.

« Des mythes » Voilà comment John Philpot, l'avocat du génocidaire présumé, qualifie pour *Jeune Afrique* les faits reprochés à son client. « Génocide, extermination, assassinat et viol constitutifs de crimes contre l'humanité », assène de son côté l'acte d'accusation du procureur. Depuis quelques jours et jusqu'en juin, c'est à la III^e chambre du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) qu'il revient de faire la lumière sur les responsabilités du capitaine Ildéphonse Nizeyimana, entre avril et mai 1994, quant à l'élaboration et la mise en oeuvre du génocide dans le sud du pays, où il était alors responsable du renseignement et des opérations militaires à l'École des sous-officiers (ESO) de Butare. Il plaide non cou-

pable, pour tous les chefs d'accusation.

Le chemin est long et tortueux, qui a conduit Nizeyimana de Gisenyi (nord du Rwanda), où il est né en 1963, à une salle de tribunal à Arusha, en Tanzanie, où il a atterri en ce début d'année 2011. Partout, il a laissé le souvenir d'un extrémiste. Et, dans le sud du pays, où il était en fonction au moment du génocide, il reste cité dans les chansons populaires comme le chantre de la haine des Tutsis, ainsi que l'a rapporté l'historienne américaine Alison Desforges.

Une bien mauvaise réputation

« Qui ne connaît pas Ildéphonse Nizeyimana? » demande l'ancien gendarme Anaclet Dufitumukiza, qui vient de témoigner au troisième jour du procès. « Les vieux, les jeunes, à Butare, tout le monde sait très bien

qui il est. Les Hutus comme les Tutsis. » La réputation du capitaine l'a accompagné partout. Dans les forêts de la RD Congo voisine, il passe les quinze années qui suivent le génocide à alourdir la liste de ses crimes au sein des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Et, dans un hôtel des faubourgs de Kampala, c'est sa légende qui le perd. Alors qu'il est recherché depuis décembre 1994 par le TPIR, un anonyme, contre la promesse de récompense de 5 millions de dollars (3,4 millions d'euros) faite par les États-Unis, renseigne la police ougandaise, qui l'arrête, le 5 octobre 2009. Muni de faux papiers, Nizeyimana était vraisemblablement en transit vers le Kenya.

Nizeyimana est profondément un homme du nord du Rwanda, tout comme le président Juvénal Habyarimana, assassiné le 6 avril 1994. À Arusha, l'accusation fonde sa stratégie sur la proximité alléguée de Nizeyimana avec l'ancien chef de l'État. Il aurait fait partie de l'« Akazu », le clan resserré du président, qui a planifié le génocide. « À ce titre, précise le procureur, il était considéré comme l'un des chefs de file des apôtres de l'extrémisme anti-Tutsis. »

La liste des crimes du printemps 1994 imputés à Nizeyimana semble interminable. Le 16 avril, il aurait ordonné l'assassinat de civils tutsis à l'université de Butare, ouvrant la voie à l'élimination de toute l'élite intellec-

tuelle de la seconde ville universitaire du pays. Le 23, il aurait fourni une liste de civils qui ont ensuite été massacrés à l'hôpital de Butare... Pendant toute cette période, il est également accusé d'avoir entraîné et armé des hommes, et installé des barrages routiers dans la région. La population y est triée et les Tutsis, ou supposés tels, sont assassinés sur place. Les cartes d'identité des victimes, qui mentionnent leur ethnie, sont amenées comme trophées au « boucher de Butare ». Les femmes font l'objet d'un acharnement tout particulier de sa part. Nizeyimana est accusé d'avoir donné comme consigne, dès le 6 avril, d'abuser des Tutsies avant de les exécuter. Pour cette raison, de nombreux viols commis sous son autorité sont « constitutifs de crimes contre l'humanité ».

Parole contre parole

Rosalie Gicanda, la veuve du roi Mutara Rudahigwa, détrôné en 1959, fait partie des victimes supposées du capitaine. C'est peut-être le meurtre qui a le plus profondément traumatisé les habitants de cette région, attachés à des figures royales encore très respectées. Le 21 avril, un sous-lieutenant et de nombreux hommes de rang des Forces armées rwandaises (FAR) kidnappent la reine à son domicile, avec son médecin et d'autres

personnes présentes dans la maison. Le soir même, plusieurs des femmes sont violées et tous sont exécutés. Ce sera parole contre parole. « Nizeyimana a autorisé ou ordonné » ces actes, selon le procureur, qui compte appeler une survivante à la barre des témoins. « Les 21 et 22 avril, mon client n'était pas dans la région, compte répondre Me Philpot. Il entamait la formation de soldats à 150 km de là. Nous allons convoquer des témoins qui en attesteront. »

À Butare, le génocide a commencé plus tard que dans le reste du pays. C'est l'assassinat du préfet qui a visiblement déclenché les massacres dont Nizeyimana aurait pris la tête. « Il exerçait un contrôle sur toutes les forces armées de la région », dispose l'acte d'accusation. Soldats et gendarmes des FAR, recrues de l'ESO, milices Interahamwes, agents de police locaux... Tous auraient exécuté ses ordres, commettant des crimes que l'on ne reproche cependant pas à Nizeyimana d'avoir perpétré lui-même.

Au-delà de sa responsabilité personnelle, c'est sa responsabilité en tant que supérieur dans une hiérarchie militaire qui est pointée : si tant est qu'il n'était pas le commanditaire de ces crimes, il aurait dû empêcher, dénoncer et punir leurs responsables.

C'est cet ascendant incroyable que nie, justement, la défense : elle compte prouver que l'accusé n'était,

ni de facto ni de jure, le commandant en second de l'ESO, comme il est fréquemment présenté. « Je n'ai pas vu Nizeyimana commettre de crimes, explique l'ancien gendarme Anaclet Dufitumukiza, mais je l'ai entendu donner des ordres aux soldats. » Dufitumukiza, qui habite toujours dans la région de Butare, est un témoin « non protégé » du procès. « Je ne dissimule rien, et je n'ajoute rien, confie-t-il. Lui ne se cachait pas pour faire ce qu'il faisait, alors je ne me cacherai pas non plus pour dire la vérité. » À Arusha, des dizaines d'autres témoins défilèrent pendant plusieurs mois.

Aux bons soins de la défense

« L'état d'esprit de mon client est excellent ! se félicite M^e Philpot. Il suit les procédures avec intérêt et nous sommes confiants. » Pourtant, deux autres responsables militaires de la préfecture de Butare, qui figuraient en 2000 sur le même acte d'accusation que Nizeyimana, ont déjà été jugés : quinze ans pour le colonel Tharcisse Muvunyi, commandant par intérim du camp de l'ESO, et la perpétuité pour le lieutenant Ildephonse Hategekimana, commandant du camp de Ngoma. Mais Ildephonse Nizeyimana a un sérieux atout en main. Il est le troisième client au TPIR de M^e Phil-

pot, avocat criminaliste canadien. En 2010, celui-ci est déjà parvenu à faire retirer des chefs d'accusation à son encontre, comme l'« incitation publique au génocide ».

« Il ne faut pas croire que tout ce que disent le procureur, les autorités rwandaises et les ONG soit forcément la vérité, met-il en garde. Avec M. Nizeyimana, nous nous battons contre ce tribunal qui garantit l'impunité au FPR [le parti qui a pris le pouvoir au Rwanda en mettant fin au génocide, NDLR], dont chacun sait qu'il a éga-

lement commis des crimes. »

À Butare, le procès semble loin. « Qu'il passe au tribunal, ce n'est pas suffisant, estime le gendarme Dufitumukiza. Les Rwandais de la région attendent qu'il soit puni. » Mais rien n'est garanti. Protais Zigiranyirazo, présenté comme l'un des principaux planificateurs du génocide, beau-frère de l'ancien président, avait été condamné à vingt ans de réclusion en première instance. Il a été acquitté en appel en novembre 2009, grâce aux bons soins de M^e Philpot.